

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 juillet 2008
(convocation du 7 juillet 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Plan climat - Mise en oeuvre de la démarche de la concertation - Décision

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté du 13 juillet 2007 a validé le lancement d'une démarche Plan Climat à l'échelle du territoire communautaire.

Le but poursuivi est de mettre en place une politique de maîtrise des consommations énergétiques et de promotion des énergies renouvelables par le biais de nos compétences dans les domaines des transports/déplacements, de l'aménagement, de l'urbanisme, du logement et des déchets.

Cette démarche volontaire de la CUB devance le projet de loi relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui propose de rendre obligatoire les plans climat énergie territoriaux pour les collectivités de plus de 30 000 habitants.

La démarche Plan Climat se déroule selon 3 phases :

- une première phase d'étude pour la réalisation du bilan de la situation actuelle,
- une phase de concertation pour l'élaboration d'un plan d'actions,
- la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'actions.

Ces 3 phases, complémentaires, ne sont pas nécessairement successives mais peuvent se superposer dans le temps.

Conformément au projet de loi qui doit découler du Grenelle de l'Environnement, les intercommunalités doivent jouer un rôle de coordination territoriale des projets concernant la thématique « énergie et climat ».

L'ADEME et la Région Aquitaine, associées dans le cadre du PRAE (Programme Régional Aquitain de l'Environnement), nous ont fait part de leur souhait que la CUB joue un rôle de chef de file au niveau local dans les démarches de types Plan Climat, bilan carbone, etc..

La démarche engagée par la CUB doit donc être l'occasion d'assurer une cohérence des différentes initiatives initiées en particulier au sein des communes et d'impulser de nouvelles démarches.

Une concertation doit par conséquent être rapidement engagée avec elles afin de partager des objectifs communs et mettre en place des plans d'actions cohérents.

Ceci est d'autant plus nécessaire que les communes n'ont pas été intégrées à la concertation menée dans le cadre du Plan Climat Aquitain.

1. Objectifs de la concertation

La concertation menée dans le cadre du Plan Climat de la CUB n'est soumise à aucune obligation ni contrainte réglementaire sur son fond ou sa forme, ce qui laisse une plus grande liberté quant à sa mise en place.

Le plan climat de la CUB doit permettre d'élaborer un programme d'actions spécifique à la collectivité (patrimoine bâti, déplacements des agents et élus, consommations de biens et matériaux, etc.) mais également un **programme d'actions pour l'ensemble du territoire**.

En effet, l'exemplarité de la collectivité est nécessaire pour promouvoir la maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables mais pas suffisante pour atteindre au niveau du territoire les objectifs nationaux ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (division par 4 à l'horizon 2050).

Une concertation doit donc être menée pour l'élaboration d'un plan d'actions partagé par l'ensemble des acteurs du territoire, et **tout particulièrement les communes**.

La concertation contribue à construire une dynamique territoriale de développement durable. Elle participe en effet, par les espaces de réflexion, d'échanges et de débat qu'elle organise, à **l'éducation au développement durable** de l'ensemble des acteurs de la communauté territoriale et de la collectivité elle-même.

2. Méthodologie

La **concertation en interne** sera réalisée dans le cadre de la réalisation du **Bilan Carbone** « patrimoine et services ».

A cet effet, l'ensemble des services sera invité à participer à cette démarche et à désigner une personne référente.

Pour la **concertation en externe**, il est proposé :

- de mettre en place des **groupes de travail thématiques**, associant en particulier **les communes**,
- d'organiser des **conférences-débats** à destination d'un plus large public intégrant les institutions, entreprises, universités, associations et le grand public,
- de mettre à contribution le **Conseil de Développement Durable**.

Pour mener à bien la concertation nécessaire à l'élaboration du plan d'actions, il est proposé de lancer un appel d'offre pour une **assistance à maîtrise d'ouvrage** (organisation et animation des groupes de travail, appui technique et méthodologique, rédaction des supports de données et des compte rendus, recueil des participations, ...), comme ce fut le cas pour la charte pour l'environnement de la CUB ou pour le Plan Climat Aquitain.

La durée de cette prestation serait comprise entre 6 mois et 1 an.

L'Agence Locale de l'Energie sera pleinement intégrée à cette concertation, apportera ses compétences techniques et sera force de propositions.

Parallèlement aux réunions thématiques, il est proposé d'organiser 2 ou 3 conférences-débats sur le thème du changement climatique. Ces manifestations seront **animées par un expert reconnu du réchauffement climatique** pour donner de la teneur et de la visibilité à ces événements et à l'ensemble de la démarche menée par la CUB.

Afin de mener une concertation la plus large possible, le Conseil de Développement Durable sera également mis à contribution.

La réalisation d'une concertation à travers la mise en place d'un groupe de travail sur le Plan Climat constituerait un premier chantier intéressant pour cet organisme en pleine reconstruction. Son rôle serait d'émettre un avis argumenté sur le plan d'actions qui sera proposé, accompagné le cas échéant de propositions alternatives ou complémentaires.

3. Communication autour du Plan Climat

Une communication adaptée doit être engagée dès à présent pour :

- informer sur la démarche,
- sensibiliser l'ensemble des agents et des élus aux économies d'énergies,
- valoriser les actions déjà mises en place par la CUB contribuant à limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- sensibiliser la population, à notre échelle et en lien avec nos compétences, au réchauffement climatique et aux moyens à mettre en œuvre,

Un plan de communication est en cours d'élaboration avec la Direction de la Communication. Il est notamment proposé de créer **un pictogramme spécifique** au plan climat qui permettrait d'identifier les réalisations CUB participant aux objectifs du plan d'actions.

Des articles réguliers seront publiés sur le **Journal de la CUB** ; une page ou une double page pourrait être dédiée au Plan Climat et aux actions mises en place.

Une rubrique du nouveau site web de la CUB devra être consacrée à ce projet.

Une **plaquette de présentation de la démarche**, ses enjeux, ses objectifs et le bilan énergétique du territoire pourrait également être réalisée.

4. Organisation du projet

Pour assurer un portage politique fort de la démarche et s'organiser en interne pour associer l'ensemble des directions et assurer la transversalité du projet, il est proposé de mettre en place une démarche de projet GSP basée sur :

- un comité de pilotage du Plan Climat, présidé par le vice président en charge du plan Climat et associant un ensemble de vice présidents directement ou indirectement concernés,
- une équipe projet transversale.

En complément, il est proposé de désigner des référents « plan climat » dans chacune des directions afin d'assurer une bonne coordination de la démarche et garantir sa transversalité. Ces référents constitueront l'équipe projet, pilotée par le chef de projet au sein de la direction du développement durable et de l'écologie urbaine.

Les dépenses correspondantes à l'accompagnement de la concertation sont estimées à 30 000 € et seront imputées sur l'exercice 2008 sur la ligne 011, fonction 8330, article 6226, CRB D400 : honoraires.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir **décider** :

- de mettre en place une large concertation, associant notamment les communes, pour engager les acteurs du territoire et permettre l'élaboration d'un plan d'actions,
- de lancer un appel d'offre pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de cette concertation,
- d'accompagner le lancement de la démarche Plan Climat de la CUB d'une campagne de communication visant à sensibiliser la population et les acteurs locaux aux économies d'énergie, au changement climatique et les informer des efforts réalisés par la CUB,
- de mettre en place un comité de pilotage de la démarche Plan Climat.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 AOÛT 2008**

PUBLIÉ LE : 12 AOÛT 2008

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. Jean-Pierre TURON